Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIF ACTIONS (FR0007018775)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP utilisé comme portefeuille d'adossement aux contrats d'assurance DSK, vise à surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indicateur composite suivant : 50% CAC 40 dividendes réinvestis + 40% Euro MTS 5-7 ans + 10% Eonia capitalisé.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est géré selon une allocation d'actifs entre les marchés d'actions et les marchés de taux européens et internationaux et une sélection des valeurs. Le portefeuille est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : allocation stratégique, allocation tactique, construction des poches actions et taux et suivi du portefeuille. La poche actions est constituée au terme d'un processus comportant l'analyse de la stratégie et du secteur de la société, de ses ratios financiers et la rencontre si possible avec les dirigeants. La poche taux est principalement constituée par une gestion active de la sensibilité, le positionnement sur la courbe et l'allocation géographique.

Le FCP est exposé entre :

- 50% et 55% de l'actif net sur les marchés d'actions françaises (50% minimum), européennes et internationales, de toutes tailles de capitalisation.
- 0% et 50% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro et/ou en devises, émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou un Etat, sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE ou non réglementé dans la limite de 10% de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La notation minimale des titres de créance est Baa3 (Moody's) et/ou BBB- (Standard & Poor's) et celle des instruments du marché monétaire est P2 (Moody's) et/ou A2 (Standard & Poor's).
- 5% minimum de l'actif net en titres non cotés (FCPR/FCPI) ou dont la capitalisation est inférieure ou égale à 150 millions d'euros.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le FCP aux risques de taux, d'actions, de change, d'indices. L'exposition globale du FCP ne dépassera pas 100% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 55% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque lundi jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du lundi et calculée le mardi.

Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,45%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,53%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées

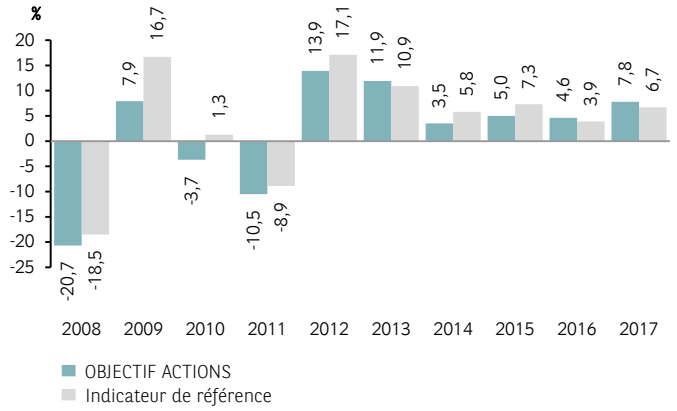

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 17 février 1998 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client – TSA 47000 75318 Paris Cedex 09..
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 mai 2018.